



COMMUNE D'UNCHAIR

**Nombre de membres en
exercice :**

11

Présents :

6

Votants :

7 dont 1 pouvoir

Séance du Mercredi 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars à 18 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée le 8 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Marcel BENCIVENGO (Maire)

Étaient présents : Messieurs Marcel BENCIVENGO, Yves BAUDIN, Jean-Pierre BOUILLET, BIERI François, SORIAT Stéphane et Madame DANZOY Marjorie,

Excusé(s) :

Excusé(s) ayant donné procuration : Valérie BONDU à Mme DANZOY Marjorie
Excusé(s) : Yannick CANOVAS, DELAHAYE Anne-Marie

Absent(s) : Julien CHALMET, D'HALLUIN Laurence

Secrétaire de séance : Monsieur Yves BAUDIN

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 7 février 2024
- 2) Délibération carte communale
- 3) Délibération prestation de l'entretien communal 2024
- 4) Vote du Compte de Gestion 2023
- 5) Vote du Compte Administratif 2023
- 6) Affectation de résultat
- 7) Délibération subventions aux organismes et associations
- 8) Vote du Budget Primitif 2024
- 9) Vote des taux d'imposition 2024
- 10) Projet salle multiactivités
- 11) Travaux rue du Pontcé
- 12) Questions diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 février 2024

Le Maire rappelle les divers points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. (Celui-ci ayant été transmis par voie numérique à l'ensemble des conseillers élus, avec la convocation à cette réunion).

DE_2024_08- ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE - BILAN DE LA CONCERTATION

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

M. le Maire rappelle que les documents concernant le bilan de concertation ont été transmis, à tous les conseillers, le 23 février dernier, il s'agit d'émettre un avis sur le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration de la carte communale. Le conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims délibérera, à son tour, sur ce bilan de concertation lors de sa séance du 27 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- D'émettre un avis favorable sur le bilan de la concertation menée lors de l'élaboration de la carte communale.
- La présente délibération sera affichée en mairie durant un mois.

DE_2024_09- Délibération : Devis entretien communal annuel

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Monsieur le Maire propose pour cette année, comme l'année dernière et pour répondre à l'attente des habitants, une prestation extérieure, afin d'assurer le gros entretien des différents sites de la commune et présente les différents devis au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

-De retenir les devis de la société BLVTP ci-dessous :

Devis entretien cimetière 12 passages : 2 880.00 € TTC

- Désherbage thermique + débroussailluse pour les parties enherbées, arrachage, binage, vinaigre pour les parties gravier (monument, tour de l'église)

Devis entretien balayage : 3 570.00 € TTC

- 7 passages balayage caniveaux ; 4 passages désherbage des fils d'eaux ; Evacuation ;Recyclage

DE_2024_10 - Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

-Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexes ; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DE_2024_11- Délibération : Vote du Compte Administratif 2023

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

M. le Maire présente le Compte Administratif. Vu le compte de gestion visé et transmis par le trésorier de Fismes, Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE : de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION DE	Résultat propre à l'exercice	144 622.51	160 996.28	+ 16 373.77
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		163 737.23	+ 163 737.23
FONCTIONNEMENT	Excédent ou déficit global	144 622.51	324 733.51	+ 180 111.00

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou-)
SECTION D'	Résultat propre à l'exercice	14 331.40	17 017.76	+ 2 686.36
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	14 539.10		-14 539.10
INVESTISSEMENT	Solde d'exécution positif ou négatif	28 870.50	17 017.76	-11 852.74
Restes à réaliser Au 31 décembre	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	21 000.00	16 000.00	-5 000.00

RESULTAT CUMULES (y compris RAR)		194 493.01	357 751.27	163 258.26
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

- de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents compte,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- d'arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DE_2024_12- Délibération : Affectation du résultat

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Résultat et Solde d'exécution :

- Un excédent global de fonctionnement d'un montant de16 373.77 €
- Un excédent global d'investissement d'un montant de 2 686.36 €
- Un solde des restes à réaliser 2023 de..... 5 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

- le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à16 852.74 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Ligne 001 :

- Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : 11 852.74 €

Compte 1068 :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 16 852.74 €

Ligne 002 :

- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 163 258.26 €

DE_2024_13- Délibération : Vote des subventions 2024

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- de verser les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------|
| • Sourire et vie | subvention annuelle | 50.00 € |
| • Sentiers de randonnée | subvention annuelle | 50.00 € |
| • Mission locale de fismes | subvention annuelle | 130.00 € |
| • ADMR | subvention annuelle | 150.00 € |
| • Le roseau | subvention annuelle | 80.00 € |
| • Collège Thibaud champagne | subvention annuelle | 50.00 € |
| • Oncobleuet | subvention annuelle | 100.00 € |

Le Maire informe le Conseil que suite à une visite de l'inspectrice des finances, il apparaît que les bases d'imposition pour le classement des habitations devraient être actualisées au vu de l'existant. Ce sera à la Commission des impôts de mettre ce sujet à l'ordre du jour.

DE_2024_14- Délibération : Vote des taux 2024

Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2024

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 23.27 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 24.89 %

DE_2024_15- Délibération : Vote Budget Primitif 2024

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Après lecture détaillée et délibération, le conseil municipal adopte et vote le budget primitif de l'exercice 2024, proposé par le Maire, arrêté et équilibré, en recettes comme en dépenses, aux sommes suivantes

- Budget principal : Section d'investissement : 570 248,74 euros
 Section de fonctionnement : 325 647,93 euros

DE_2024_16- Délibération : Création regard sur captage de la source

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil que la canalisation d'évacuation des eaux de source vers le lavoir est bouchée et occasionne des inondations, il est donc nécessaire de créer un regard sur le captage de la source derrière la mairie. Il présente le devis de la Société FISMES TRAVAUX PUBLICS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- De retenir le devis FISMES TRAVAUX PUBLICS pour un montant de **2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC**

DE_2024_17- Délibération : Subvention Association Unchair Evenements 2024

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Suite à la communication du Bilan 2023 par l'association UNCHAIR EVENEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE,

- de verser la subvention suivante pour l'année 2024 à :

- L'association UNCHAIR EVENEMENTS subvention annuelle 700.00 €

⇒ **Projet salle multiactivités**

M. le Maire informe le Conseil que pour le moment n'ayant pas encore de réponse suite aux demandes de subventions, le dossier est en attente.

⇒ **Travaux rue du Pontcé**

Des travaux vont débuter rue du Pontcé sur le réseau d'eaux pluviales.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la demande de la société CEREG en charge du projet de l'aménagement de la rue du Sablon, M. le Maire demande au Conseil, s'il a des remarques concernant le dossier Avant-Projet de la traverse d'Unchair. L'ensemble des membres du Conseil émet une réserve sur l'emplacement des écluses, qui sera à revoir prochainement.

la séance est levée à 20h15

SIGNATURE DU MAIRE	SIGNATURE SECRETAIRE DE SEANCE
	